



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022_07_26_05

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

Envoyé en préfecture le 02/08/2022

Reçu en préfecture le 02/08/2022

Affiché le



ID : 073-247300528-20220726-2022_07_26_05-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 32

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 34

Résultat du vote :

Abstention : 01

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

20/07/2022

32 présents : *Avressieux* : REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : VERGUET Nicolas. *Champagneux* : SAUNIER Elise, CAGNIN Georges. *Domessin* : ANDRE Valérie, MADELON Caroline, HERRAULT Françoise, LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : JOURDAN Véronique, BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : FERRARI Myriam, YACONO Céline, BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : ARGOUT Yves. *Saint Béron* : VERRIER Muriel, BILLON Pierre, LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix les Villages* : BARBIN Régine, COUDURIER Françoise, PICARD Marie-France, DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : CEVOZ-MAMI Christian.

02 Pouvoirs : *Saint Genix les Villages* : MESTRALLET Nadège à PICARD Marie-France, CORMIER Philippe à REVEL Daniel.

02 Absents : *Belmont Tramonet* : BOURBON Marie-Christine. *La Bridoire* : FANTIN-BOLLON Martine.

OBJET : Attribution de subventions exceptionnelles à des associations locales ;

-Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12/07/2022 ;

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000,00 € à l'Association Parisolidarité ;
- 4 000,00 € à l'AVIE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 33 voix pour ; aucune voix contre ; 01 abstention (Daniel PEYSSONNERIE)

➤DECIDE le bien-fondé de ces subventions ;

➤MANDATE le Président pour en effectuer le versement et signer toutes pièces nécessaires.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 02/08/2022

Reçu en préfecture le 02/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-247300528-20220726-2022_07_26_05-DE

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 02/08/2022,

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

